



CONFÉRENCE

Quarante-troisième session

1^{er}-7 juillet 2023

Rapport de la quarante-huitième session (session extraordinaire) du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (4 juin 2021)

Résumé

Les participants à la quarante-huitième session (session extraordinaire) du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) portent à l'attention du Conseil et de la Conférence leurs conclusions et recommandations sur les questions ci-après.

Questions portées à l'attention du Conseil

Le Conseil est invité à approuver les conclusions et recommandations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, l'attention étant appelée en particulier sur les questions suivantes:

- a) l'invitation à encourager la diffusion et l'utilisation, au niveau national, des Recommandations du CSA en matière de politiques sur les approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition (*paragraphe II, alinéa f*);
- b) l'appel à renforcer la coordination et la cohérence des stratégies, politiques et programmes de la FAO sur les approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition (*paragraphe II, alinéa g*).

Questions portées à l'attention de la Conférence

La Conférence est invitée à approuver les conclusions et recommandations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, l'attention étant appelée en particulier sur la question suivante:

- a) l'invitation à encourager la diffusion et l'utilisation, au niveau national, des Recommandations du CSA en matière de politiques sur les approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition (*paragraphe II, alinéa f*).

Suite que le Conseil et la Conférence sont invités à donner

Le Conseil et la Conférence sont invités à approuver le rapport de la quarante-huitième session (session extraordinaire) du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Christopher Hegadorn
Secrétaire du Comité de la sécurité alimentaire mondiale
Tél.: +39 06570 51015
Courriel: Christopher.Hegadorn@fao.org



COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

**Quarante-huitième session (session extraordinaire)
«Sécurité alimentaire et nutrition – faire la différence»**

4 juin 2021

RAPPORT

I. QUESTIONS RELATIVES À L'ORGANISATION

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) s'est réuni pour sa quarante-huitième session (session extraordinaire) le 4 juin 2021. Étaient présents à la session, qui s'est tenue en visioconférence, des délégués de 102 membres du Comité et de 5 États non membres du Comité, ainsi que les représentants de:

10 institutions et organismes du système des Nations Unies;

70 organisations de la société civile (OSC)¹;

2 organisations internationales de recherche agronomique;

1 institution financière internationale;

33 associations du secteur privé et fondations philanthropiques privées²;

7 observateurs.

Quatre ministres et deux vice-ministres étaient inscrits comme participants et une allocution vidéo du Président du Sri Lanka a été diffusée. La liste complète des membres, des participants et des observateurs sera reproduite dans le document portant la cote CFS 2021/48/Inf.3 (<http://www.fao.org/about/meetings/cfs/cfs48/fr/>).

¹ La participation d'organisations de la société civile a été facilitée par le Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones (MSC). Ce chiffre comprend 68 OSC regroupées sous l'égide de ce Mécanisme.

² Ce chiffre comprend 24 entreprises regroupées sous l'égide du Mécanisme du secteur privé.

Le présent rapport contient les annexes suivantes: annexe A – Ordre du jour de la session; annexe B – Composition du Comité; annexe C – Liste des documents; annexe D – Recommandations du CSA en matière de politiques sur les approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

Le Comité a été informé que l'Union européenne (UE) participait aux travaux de la session en vertu des paragraphes 8 et 9 de l'article II de l'Acte constitutif de la FAO.

Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire.

Des déclarations liminaires ont été prononcées par M. Thanawat Tiensin, Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, M. Qu Dongyu, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), M. Dominik Ziller, Vice-Président du Fonds international de développement agricole (FIDA), dans une vidéo enregistrées au préalable, M. Amir Abdulla, Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial (PAM)³ et M. Martin Cole, Président du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

Le Rapporteur, M. Yaya Olaniran (Nigéria), a présenté les «Recommandations du CSA en matière de politiques sur les approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition» (CFS 2021/48/2) et a résumé la conduite, le déroulement et le résultat des négociations.

II. ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU CSA EN MATIÈRE DE POLITIQUES SUR LES APPROCHES AGROÉCOLOGIQUES ET AUTRES APPROCHES NOVATRICES POUR UNE AGRICULTURE ET DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES PROPRES À AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

Le Comité:

- a) a adressé ses remerciements au Rapporteur, et à son prédécesseur, pour l'efficacité avec laquelle ils ont dirigé les travaux, et a pris note avec satisfaction des travaux effectués par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) dans le cadre de l'élaboration de son rapport sur les «Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition»;
- b) a approuvé le document «Recommandations du CSA en matière de politiques sur les approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition» (CFS 2021/48/2) et a noté que les recommandations étaient d'application volontaire et non contraignantes;
- c) a encouragé toutes ses parties prenantes à soutenir et à promouvoir, à tous les niveaux au sein de leurs groupes d'intérêt, selon une démarche solidaire et en collaboration avec les autres initiatives et plateformes concernées, la diffusion, l'utilisation et l'application de ces recommandations afin d'appuyer l'élaboration, le renforcement et la mise en œuvre de

³ Les déclarations liminaires sont disponibles sur la page web du CSA:
<http://www.fao.org/about/meetings/cfs/cfs48/documents/fr/>

mesures, de lois, de programmes et de plans d'investissement nationaux coordonnés et multisectoriels, et d'initiatives régionales diverses liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition, selon le cas;

- d) a encouragé toutes les parties prenantes à consigner les enseignements tirés de l'application des recommandations en matière de politiques et à lui en faire part, afin qu'il évalue régulièrement leur pertinence, leur efficacité et leur impact, conformément à ses pratiques de suivi habituelles;
- e) a souligné que les recommandations en matière de politiques apportaient une contribution précieuse aux débats qui auraient lieu dans le cadre du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (2021) et aux éventuels processus visant à y donner suite;
- f) a décidé de transmettre les recommandations en matière de politiques aux organes directeurs de la FAO, du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Fonds international de développement agricole (FIDA), pour qu'ils réfléchissent davantage à l'appui à y apporter en vue de leur application au niveau national, conformément à la demande des pays et en vertu du paragraphe 17 de l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation et du paragraphe 1 de l'article X du Règlement intérieur du CSA, et conformément au paragraphe 22 du document relatif à la réforme du CSA;
- g) a encouragé la FAO, le FIDA et le PAM à envisager, par l'intermédiaire de leurs organes directeurs, de renforcer la coordination et la cohérence de leurs stratégies, politiques et programmes sur les approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition;
- h) a décidé de demander à l'Assemblée générale des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, d'envisager, d'assurer et d'encourager une large diffusion des recommandations en matière de politiques auprès de tous les organismes et institutions compétents des Nations Unies, conformément au paragraphe 15 de l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation, au paragraphe 4 de l'article X du Règlement intérieur du CSA et au paragraphe 21 du document relatif à la réforme du CSA;
- i) est convenu d'incorporer ces recommandations en matière de politiques dans le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition;
- j) a souligné qu'il était important de promouvoir le rôle de l'innovation dans l'agriculture familiale et a invité le Comité directeur de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, en collaboration avec la FAO et le FIDA, à tenir compte des conclusions du rapport du HLPE sur les approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition (CFS 2019/46/INF/17) et des recommandations en matière de politiques dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action mondial de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale;
- k) a invité le Comité directeur du HLPE à tenir compte de ces recommandations en matière de politique, s'il y a lieu, lors de l'élaboration du rapport du HLPE sur les outils de collecte et d'analyse de données, qui paraîtra sous peu, et conformément au Programme de travail pluriannuel 2020-2023 du CSA (CFS 2019/46/7, par. 38 à 44), et notamment à réfléchir à la manière dont ces recommandations pourraient contribuer à enrichir l'axe de travail de collecte et d'analyse de données du CSA, et au regard des mesures et indicateurs globaux concernant les dimensions sociales, environnementales et économiques de l'agriculture et

des systèmes alimentaires afin de renforcer les capacités des pays en matière de collecte, d'analyse et d'utilisation de données de qualité et améliorer ainsi la prise de décision.

III. RAPPORT DE LA SESSION

Le rapport a été adopté le vendredi 4 juin 2021.

ANNEXE A – ORDRE DU JOUR DE LA SESSION

I. QUESTIONS RELATIVES À L'ORGANISATION

- a) Adoption de l'ordre du jour (*pour décision*)
- b) Composition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (*pour information*)

Documents d'information:

- CFS 2021/48/1/Rev.2 – Ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du CSA (le présent document)
- CSA 2021/48/Inf.2 – Composition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale

II. ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU CSA EN MATIÈRE DE POLITIQUES SUR LES APPROCHES AGROÉCOLOGIQUES ET AUTRES APPROCHES NOVATRICES POUR UNE AGRICULTURE ET DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES PROPRES À AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION *(pour décision)*

À l'issue de consultations et de négociations associant toutes les parties, la version finale des recommandations en matière de politiques sur les approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition sera présentée au CSA réuni en séance plénière, pour examen et approbation.

Déclarations liminaires prononcées par les personnes suivantes ou leur délégué:

- le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU)
- le Président du CSA
- le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- le Président du Fonds international de développement agricole (FIDA)
- le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM)
- le Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE)

Documents d'information:

- CFS 2021/48/2 – Recommandations du CSA en matière de politiques sur les approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition
- CFS 2021/48/3/Rev.1 – Recommandations du CSA en matière de politiques sur les approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition – Projet de décisions

III. RAPPORT DE LA SESSION

- a) Adoption du rapport de la session

ANNEXE B – COMPOSITION DU COMITÉ

Afghanistan	Géorgie	Oman
Afrique du Sud	Ghana	Ouganda
Algérie	Grèce	Ouzbékistan
Allemagne	Guatemala	Pakistan
Angola	Guinée	Panama
Arabie saoudite	Guinée équatoriale	Paraguay
Argentine	Guyana	Pays-Bas
Australie	Haïti	Pérou
Autriche	Honduras	Philippines
Azerbaïdjan	Hongrie	Pologne
Bahamas	Inde	Portugal
Bangladesh	Indonésie	République de Corée
Bélarus	Iran (République islamique d')	République de Moldova
Belgique	Iraq	République dominicaine
Bénin	Irlande	République populaire démocratique de Corée
Bolivie (État plurinational de)	Islande	Roumanie
Bosnie-Herzégovine	Israël	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Brésil	Italie	Sainte-Lucie
Bulgarie	Japon	Saint-Marin
Burkina Faso	Jordanie	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Burundi	Kenya	Sénégal
Cabo Verde	Koweït	Singapour
Cameroun	Lesotho	Slovaquie
Canada	Lettonie	Slovénie
Chili	Liban	Soudan
Chine	Libéria	Soudan du Sud
Chypre	Libye	Sri Lanka
Colombie	Lituanie	Suède
Congo	Luxembourg	Suisse
Costa Rica	Macédoine du Nord	Tchad
Côte d'Ivoire	Madagascar	Tchéquie
Croatie	Malaisie	Thaïlande
Cuba	Maldives	Turquie
Danemark	Mali	Ukraine
Djibouti	Maroc	Union européenne (Organisation Membre)
Égypte	Mauritanie	Uruguay
El Salvador	Mexique	Venezuela (République bolivarienne du)
Émirats arabes unis	Monaco	Yémen
Équateur	Mozambique	Zambie
Érythrée	Myanmar	Zimbabwe
Espagne	Namibie	
Estonie	Nicaragua	
États-Unis d'Amérique	Niger	
Éthiopie	Nigéria	
Fédération de Russie	Norvège	
Finlande	Nouvelle-Zélande	
France		

ANNEXE C – LISTE DES DOCUMENTS

Cote du document	Titre	Point de l'ordre du jour
CFS 2021/48/1/Rev.2	Ordre du jour provisoire	I
CFS 2021/48/2	Recommandations en matière de politiques sur les approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition	II
CFS 2021/48/3/Rev.1	Recommandations en matière de politiques sur les approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition – Projet de décision	II
CFS 2021/48/Inf.1	Liste des documents	I
CFS 2021/48/Inf.2	Composition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale	I
CFS 2021/48/Inf.3	Liste des délégués, participants et observateurs	I
CFS 2021/48/Inf.4	Déclaration relative aux compétences et droits de vote présentée par l'Union européenne et ses États membres	I
CFS 2021/48/Inf.5	Déclaration du Secrétaire général des Nations Unies	I
CFS 2021/48/Inf.6	Déclaration du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)	I
CFS 2021/48/Inf.7	Déclaration du Directeur général de la FAO ou de son représentant	I
CFS 2021/48/Inf.8	Déclaration du Président du Fonds international de développement agricole (FIDA) ou de son représentant	I
CFS 2021/48/Inf.9	Déclaration du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM) ou de son représentant	I
CFS 2021/48/Inf.10	Déclaration du Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE)	I

ANNEXE D – RECOMMANDATIONS DU CSA EN MATIÈRE DE POLITIQUES SUR LES APPROCHES AGROÉCOLOGIQUES ET AUTRES APPROCHES NOVATRICES POUR UNE AGRICULTURE ET DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES PROPRES À AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

I. PRÉAMBULE

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 appelle à «prendre les mesures audacieuses et porteuses de transformation qui s'imposent d'urgence pour engager le monde sur une voie durable, marquée par la résilience» tout en visant à «réaliser les droits de l'homme pour tous»⁴. L'agriculture⁵ et les systèmes alimentaires sont profondément liés à l'économie, à la culture, à la société, à la santé, à la sécurité alimentaire et la nutrition, au climat, à la biodiversité et à l'environnement. De ce fait, ils ont une incidence sur tous les objectifs de développement durable (ODD) et sont idéalement placés pour y contribuer.

Les enjeux souvent interdépendants qui concernent l'agriculture et les systèmes alimentaires nécessitent une attention immédiate. Le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde augmente depuis 2015⁶, alors qu'environ un tiers des denrées alimentaires produites sont perdues ou gaspillées à l'échelle de la planète⁷. Dans le même temps, la prévalence de l'excès pondéral, de l'obésité⁸, des carences en micronutriments et des maladies non transmissibles liées à l'alimentation est préoccupante⁹. L'Assemblée générale des Nations Unies craignait déjà que les cibles de l'ODD 2 («Faim zéro») ne soient pas atteintes dans de nombreuses parties du globe avant même la pandémie de covid-19, qui représente une menace supplémentaire pour la sécurité alimentaire et la nutrition de millions de personnes dans le monde¹⁰. Les personnes les plus touchées sont les plus pauvres, celles qui se trouvent dans une situation de vulnérabilité¹¹, en particulier les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les communautés locales, ce qui souligne l'importance pour les générations présentes et futures de l'inclusion, ainsi que celle de la disponibilité et de l'accessibilité, y compris économique, d'aliments nutritifs, sans danger pour la santé, adaptés aux besoins et en quantité suffisante, qui sont nécessaires à une alimentation saine.

⁴ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies (2015), Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

⁵ Dans le présent document, le terme «agriculture» désigne la production végétale, l'élevage, l'exploitation forestière, la pêche et l'aquaculture.

⁶ FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. 2020. L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020. Rome, FAO.

⁷ FAO. 2011. Pertes et gaspillages alimentaires dans le monde: Ampleur, causes et prévention. Rome.

⁸ Tel qu'indiqué au paragraphe 20 des Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition, les régimes alimentaires mauvais pour la santé sont l'une des principales causes de la malnutrition sous toutes ses formes.

⁹ HLPE. 2017. Nutrition et systèmes alimentaires. Rapport du HLPE.

¹⁰ UN Policy Brief, juin 2020. The Impact of COVID-19 on Food Security and Nutrition. New York.

¹¹ Dans le présent document, l'expression «personnes en situation de vulnérabilité» fait référence en particulier aux femmes, aux jeunes, aux peuples autochtones et aux communautés locales.

Il est essentiel d'améliorer la durabilité de l'agriculture et des systèmes alimentaires pour réduire la pression qu'ils exercent sur les ressources naturelles et leurs effets délétères sur l'environnement, y compris en ce qui concerne le changement climatique¹², la biodiversité^{13, 14}, l'eau¹⁵ et les terres¹⁶.

Les ruptures de lien entre la santé humaine, animale et végétale et l'environnement peuvent compromettre à la fois la biodiversité et le bien-être des populations. L'approche «Une seule santé» vise à prendre en compte l'interdépendance entre les populations, les animaux et les plantes et leur environnement commun en vue d'obtenir des résultats sur le plan sanitaire.

La pauvreté extrême touche de façon disproportionnée les populations rurales¹⁷. Les discriminations et les violations des droits humains, en particulier dans le cadre d'expropriations foncières, d'expulsions forcées et de déplacements, représentent de graves problèmes pour toutes les populations rurales, notamment les paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales. La majorité des travailleurs des secteurs agricole et rural sont des travailleurs informels¹⁸; ils peuvent ne pas disposer de la même protection que les travailleurs du secteur formel et être de ce fait plus exposés aux effets directs et indirects des crises. On estime que les exploitants familiaux et les petits producteurs produisent, en valeur, 80 pour cent des aliments à l'échelle mondiale¹⁹. Les politiques publiques et les marchés aux niveaux mondial, régional et national doivent prendre leurs besoins correctement en compte²⁰. Ces réalités renvoient aux grandes inégalités dans les systèmes agricoles et alimentaires, et soulignent l'importance de ne laisser personne de côté, en respectant, protégeant et concrétisant les droits fondamentaux de tous les individus, en reconnaissant qu'il importe de s'intéresser tout particulièrement aux droits des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, pour parvenir à concrétiser progressivement le droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

La pandémie de covid-19 est une problématique qui se manifeste sur les plans de la santé humaine, de la prospérité économique et de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Elle a révélé certains des risques et des inégalités, mais aussi des atouts, qui caractérisent l'agriculture et les systèmes alimentaires. Elle a mis en évidence qu'il importait d'intégrer les trois dimensions de la durabilité dans l'ensemble des systèmes agricoles et alimentaires, de même que le coût exorbitant que l'inaction en la matière pourrait avoir. Elle a également souligné la nécessité de favoriser une transition – de manière cohérente, selon que de besoin et en fonction des capacités et du contexte des pays – vers une agriculture et des systèmes alimentaires durables, y compris au moyen de l'agroécologie et d'autres approches novatrices. Elle a montré que les systèmes agricoles et alimentaires s'inscrivaient dans des systèmes environnementaux et humains plus vastes (comme l'économie, les écosystèmes et les paysages) et interagissaient avec eux.

¹² GIEC. 2019. Climate Change and Land: IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems.

¹³ Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. 2019. Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. Bonn.

¹⁴ FAO. 2019. L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde.

¹⁵ HLPE. 2015. L'eau, enjeu pour la sécurité alimentaire mondiale. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

¹⁶ Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification 2017. The Global Land Outlook, première édition. Bonn, Allemagne.

¹⁷ ONU. 2019. Rapport sur les objectifs de développement durable 2019. New York.

¹⁸ FAO. 2020. Impact de la covid-19 sur les travailleurs du secteur informel. Rome.

¹⁹ FAO, 2014. La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Ouvrir l'agriculture familiale à l'innovation. Rome, FAO.

²⁰ HLPE. 2013. Paysans et entrepreneurs: investir dans l'agriculture des petits exploitants pour la sécurité alimentaire. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, Rome.

Les difficultés auxquelles sont confrontés les systèmes alimentaires sont extrêmement complexes, spécifiques au contexte et souvent imprévisibles. Il convient d'opérer, de manière cohérente, selon que de besoin et en fonction des capacités et du contexte des pays, une transformation qui aboutira à des systèmes alimentaires durables. Il n'existe pas une seule et unique approche pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition, et tous les systèmes alimentaires peuvent contribuer davantage à la durabilité de l'agriculture et des systèmes alimentaires et permettre ainsi d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition en suivant des voies de transition adaptées au contexte. Depuis quelques années, de nombreuses parties prenantes s'intéressent aux approches holistiques et novatrices qui permettent de surmonter ces difficultés. Cet intérêt a conduit le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) à demander à son Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) d'élaborer le rapport intitulé *Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition*, dont s'inspirent les recommandations en matière de politiques qui figurent dans le présent document²¹. Les approches agroécologiques prennent une importance croissante dans les débats sur la durabilité de l'agriculture et des systèmes alimentaires en raison de leur approche holistique et de leur centrage sur l'équité, et renvoient également aux 10 éléments de l'agroécologie²², en tant que formulation convenue au niveau international des principaux éléments qui caractérisent l'agroécologie. Le rapport du HLPE propose un ensemble de 13 principes agroécologiques²³.

Les approches agroécologiques et autres approches novatrices mentionnées dans les présentes recommandations en matière de politiques regroupent différentes pratiques, technologies et/ou méthodes qui dépassent les simples innovations technologiques, sociales et institutionnelles et doivent contribuer à une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des générations actuelles et futures. Ces approches doivent être mises en œuvre de façon inclusive et équitable, conformément aux trois dimensions du développement durable. Le rapport du HLPE a analysé un certain nombre d'approches agroécologiques et d'autres approches novatrices²⁴, notamment celles qui mettent l'accent sur des solutions holistiques et celles qui sont axées sur des résultats spécifiques, souvent mesurés quantitativement.

Le rapport du HLPE met en lumière l'importance du contexte de politique générale, qui influe sur le comportement des acteurs des systèmes agricoles et alimentaires. D'après le rapport du HLPE, les politiques doivent, au-delà des niveaux de production et des revenus, suivre une approche holistique qui accorde également une attention prioritaire aux droits humains, et notamment à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, aux questions de durabilité et d'équité, à la sécurité alimentaire, à la sécurité sanitaire des aliments et à la nutrition. Dans certains cas, les politiques et les financements octroyés à la recherche ont soutenu des pratiques peu durables. Le rapport du HLPE note l'insuffisance de la recherche sur les approches agroécologiques, qui ont pourtant donné des résultats prometteurs, et des investissements qui leur sont consacrés à l'échelle mondiale. On a besoin d'urgence de politiques publiques, de recherches et d'investissements qui favorisent des approches plus durables et plus complètes, y compris s'agissant de l'agroécologie et d'autres approches novatrices. La meilleure solution pour améliorer les cadres d'action des pouvoirs publics serait de s'appuyer sur une approche intégrée des systèmes alimentaires, qui examine les politiques sectorielles pertinentes, en cartographiant et en analysant les effets de synergie et les arbitrages et externalités dans les dimensions économique, sociale et environnementale et entre celles-ci.

L'un des puissants instruments d'apparition récente, dont l'utilisation adéquate peut concerner toutes les approches novatrices, est la transformation numérique. Elle influe sur de nombreux aspects des systèmes

²¹ HLPE. 2019. *Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition*. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, Rome. (Disponible à l'adresse http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/HLPE/reports/HLPE_Report_14_FR.pdf).

²² FAO. 2019. *Les 10 éléments de l'agroécologie* (document CL 163/13 Rev.1).

²³ Ces principes n'ont pas été convenus au plan international. Les 13 principes énoncés par le HLPE reposent sur une analyse menée par des spécialistes, comme indiqué en page 47.

²⁴ HLPE 2019. Les tableaux 3 et 4 indiquent les caractéristiques de neuf approches agroécologiques et autres approches novatrices.

agricoles et alimentaires, y compris l'accès à l'information, aux marchés et aux connaissances. Elle peut aider les exploitants familiaux et les petits producteurs à améliorer leur gestion des ressources et leur compétitivité. Parallèlement, les préoccupations quant à l'accès et au partage des avantages, au renforcement des capacités, à l'équité, à la fracture numérique et à l'instauration de mesures adéquates relatives à la protection des données, à l'accès à celles-ci, à leur contrôle et à leur propriété mettent en évidence la nécessité d'envisager les éventuels risques pour la sécurité alimentaire et la nutrition, qui pourraient être traités au moyen d'un cadre réglementaire qui établirait des règles du jeu équitables et sûres dans le secteur²⁵.

Les recommandations de politique générale qui sont formulées ci-après ont pour objectif d'aider les Membres et les parties prenantes à renforcer les approches agroécologiques et les autres approches novatrices pour favoriser une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi que la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. La Conférence de la FAO, considérant que l'agroécologie est une approche parmi d'autres, a demandé de renforcer l'intégration des approches de l'agriculture durable, dont l'agroécologie, dans les travaux de l'Organisation, a souscrit aux 10 éléments de l'agroécologie adoptés en 2019²⁶,²⁷ et a accueilli favorablement l'initiative «L'agroécologie – passer à l'échelle supérieure».

À cet effet, les présentes recommandations s'appuient sur les instruments existants du CSA, notamment les Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition, et les complètent²⁸. Les présentes recommandations doivent être interprétées et appliquées conformément aux obligations contractées en vertu du droit national et international en vigueur et dans le respect qui s'impose des engagements pris volontairement dans le cadre d'instruments régionaux et internationaux, et en application des conditions prévues par les systèmes juridiques nationaux et leurs institutions. Il en est de même avec les instruments suivants, à condition que chacun de ces instruments soit pertinent et applicable²⁹: la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. Les présentes recommandations visent à appuyer la réalisation du Programme 2030³⁰, et mettent l'accent sur la promotion de l'agriculture familiale, en particulier la production alimentaire à petite échelle, car ces systèmes de production apportent une contribution extrêmement importante à la sécurité alimentaire et la nutrition, à l'équité, à la réduction de la pauvreté, à l'emploi et à la gestion durable des ressources naturelles et nécessitent des politiques de soutien spécifiques.

Les recommandations en matière de politiques sont à caractère volontaire et non contraignantes.

²⁵ HLPE, 2019 et FAO, 2021. Realizing the potential of digitalization to improve the agri-food system: Proposing a new International Digital Council for Food and Agriculture. A concept note. Rome.

²⁶ Voir FAO. 2019. Les 10 éléments de l'agroécologie (document CL 163/13 Rev.1) pour une formulation convenue au niveau international des principaux éléments qui caractérisent l'agroécologie. Le HLPE (2019) a élaboré un ensemble de 13 principes agroécologiques (tableau 1), qui n'ont pas été convenus au plan international.

²⁷ Résolution 7/2019 adoptée par la Conférence de la FAO, Renforcement de l'intégration des approches de l'agriculture durable, y compris l'agroécologie, dans les futures activités de planification de la FAO.

²⁸ Les autres instruments pertinents du CSA comprennent les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées, et les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.

²⁹ Et à condition que ces instruments aient été approuvés, reconnus et/ou adoptés par les États Membres concernés.

³⁰ Notamment la concrétisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, qui débutera prochainement, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture, du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (à venir) de la Convention sur la diversité biologique (CDB), du cadre stratégique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et d'autres initiatives.

II. RECOMMANDATIONS SUR LES POLITIQUES

1. JETER OU RENFORCER, SELON LE CAS, LES BASES DE POLITIQUES POUR PERMETTRE AUX APPROCHES AGROÉCOLOGIQUES ET AUTRES APPROCHES NOVATRICES DE CONTRIBUER À UNE AGRICULTURE ET À DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES PROPRES À AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

Les pouvoirs publics (autorités nationales, régionales et locales, selon qu'il convient), en concertation avec les organisations intergouvernementales, les organisations de producteurs, le secteur privé (microentreprises et petites et moyennes entreprises, et entreprises de plus grande taille) et la société civile, sont invités à:

Conscients de la nécessité d'adopter des démarches adaptées au contexte pour améliorer la durabilité de l'agriculture et des systèmes alimentaires:

- a) Réaliser des évaluations exhaustives et inclusives de la durabilité de leurs systèmes agricoles et alimentaires (voir la recommandation 2), en prêtant dûment attention à l'ensemble des externalités, arbitrages et effets de synergie environnementaux, économiques et sociaux, positifs et négatifs, ce qui constituera un premier pas vers l'élaboration de voies de transition adaptées à la situation, de manière cohérente, selon que de besoin et en fonction des capacités et du contexte des pays;
- b) Lorsqu'il ressort de ces évaluations complètes que la durabilité peut être améliorée, élaborer des politiques et des plans adaptés au contexte qui permettent de favoriser, et d'accroître, la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires au moyen de processus inclusifs et participatifs fondés sur les résultats des évaluations; veiller à la participation de l'ensemble des parties prenantes (en particulier les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales, et les personnes en situation de vulnérabilité) et des secteurs concernés;
- c) Encourager l'intégration des approches agroécologiques et d'autres approches novatrices dans les politiques et les plans qui s'attaquent aux défis liés aux systèmes agricoles et alimentaires dans un contexte donné en renforçant la résilience des systèmes alimentaires, et contribuent ainsi aux trois piliers du développement durable dans le cadre du Programme 2030; ces politiques et ces plans doivent rendre les approches agroécologiques et les autres approches novatrices abordables et accessibles, répondre aux besoins locaux en matière d'emploi, contribuer à l'équité et satisfaire les besoins de tous les acteurs, en particulier des personnes vulnérables;
- d) Mettre en œuvre, suivre, évaluer et améliorer constamment les politiques et les plans de transformation de l'agriculture et des systèmes alimentaires, avec une participation inclusive des parties prenantes concernées, en accordant une attention particulière aux besoins des plus vulnérables, et en rappelant que la transformation des systèmes alimentaires doit être encouragée de manière cohérente, selon qu'il convient et en fonction des capacités et du contexte des pays.

Conscients de la nécessité de promouvoir des conditions favorables aux approches agroécologiques et à d'autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition:

- e) Encourager des mécanismes publics fondés sur des faits scientifiques et des données probantes qui permettent d'évaluer les effets et l'impact de l'agroécologie et d'autres approches novatrices sur les principaux aspects de l'agriculture et des systèmes alimentaires durables liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition, comme la résilience, la sécurité sanitaire des aliments, les revenus des producteurs, l'environnement et la santé publique, la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et la réduction des pertes et gaspillage alimentaires;

- f) À l'aide d'approches fondées sur des faits scientifiques et des données probantes, réorienter les politiques publiques, les budgets et les investissements publics et privés vers l'agroécologie et d'autres approches novatrices, ainsi que des pratiques durables et des innovations, selon qu'il conviendra, qui réduisent les répercussions économiques, environnementales et sociales négatives, notamment les externalités, et débouchent sur de meilleurs résultats économiques, sociaux et environnementaux, tout en tenant compte de l'ensemble des externalités, arbitrages et effets de synergie et en contribuant aux trois dimensions du développement durable et à la réalisation des ODD;
- g) Renforcer les politiques publiques de façon à exploiter les mécanismes de marché pour accroître la durabilité de l'agriculture et des systèmes alimentaires en tenant compte des externalités, arbitrages et effets de synergie environnementaux, économiques et sociaux, y compris s'agissant de la santé publique;
- h) Encourager les politiques promouvant une production et des modes de consommation durables qui appuient, assurent ou renforcent la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, et l'efficacité de l'utilisation des ressources, notamment en soutenant les économies circulaires et d'autres approches et systèmes durables, tout en améliorant les moyens d'existence et en offrant des perspectives économiques et de la croissance, en collaboration avec toutes les parties prenantes concernées;
- i) Encourager l'élaboration de politiques et la mise en œuvre d'actions conjointes par l'ensemble des parties prenantes concernées pour réduire les pertes et gaspillage alimentaires et notamment, dans le cadre de la promotion de l'agroécologie et d'autres approches novatrices, pour permettre un développement durable;
- j) Renforcer la cohérence des politiques et les effets de synergie entre la promotion d'une alimentation saine au moyen de systèmes alimentaires durables et l'appui apporté à l'agroécologie et aux autres approches novatrices;
- k) Veiller à ce que les agriculteurs – paysans, exploitants familiaux et autres personnes travaillant dans les zones rurales, en particulier les petits producteurs – aient un accès équitable aux terres et aux ressources naturelles, et un pouvoir de décision en la matière, conformément à la législation nationale, base essentielle à toute forme de production agricole durable, en adoptant des réglementations appropriées au niveau national, en accord avec les Directives volontaires du CSA pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et d'autres cadres pertinents;
- l) Promouvoir la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et permettre des mesures individuelles et collectives prises à différentes échelles pour agir sur les quatre dimensions de la sécurité alimentaire (disponibilités, accès, stabilité et utilisation) et sur la nutrition, en tenant compte des principes d'égalité et de non-discrimination, de participation et d'inclusion, de responsabilité et de primauté du droit³¹;

³¹ Ces principes sont inscrits dans les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

- m) Renforcer les politiques, les programmes et les mesures qui suppriment les obstacles structurels pour remédier aux causes profondes des inégalités entre les sexes, notamment en réfléchissant à des lois et des politiques qui favorisent, entre autres, un accès équitable aux ressources naturelles, aux financements et aux services publics, en respectant et en protégeant les connaissances des femmes, et en éliminant toutes les formes de violence, y compris la violence sexiste et la discrimination à l'égard des femmes, et en promouvant l'avancement des femmes³²;
- n) Renforcer la cohérence des politiques et la coordination des approches agroécologiques et des autres approches novatrices entre les secteurs, conformément au paragraphe 26 des Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition.

2. ÉLABORER, RENFORCER ET METTRE EN PLACE DES CADRES COMPLETS DE MESURE ET DE SUIVI DES RÉSULTATS EN VUE D'ENCOURAGER L'ADOPTION D'APPROCHES AGROÉCOLOGIQUES ET D'AUTRES APPROCHES NOVATRICES À L'APPUI D'UNE AGRICULTURE ET DE SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES PROPRES À AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

Conscients de la nécessité de réaliser et d'affiner des évaluations exhaustives et inclusives applicables et/ou adaptées aux approches agroécologiques et à d'autres approches novatrices, sur la base de méthodes de mesures et d'indicateurs spécifiques à chaque pays et comparables au niveau mondial qui portent sur les dimensions sociales, environnementales et économiques de l'agriculture et des systèmes alimentaires, inspirés de ceux élaborés dans le cadre du Programme 2030, qui sont en accord avec les méthodes et les indicateurs convenus à l'échelle internationale, les pouvoirs publics et les parties prenantes pertinentes doivent:

- a) Appliquer des systèmes de mesure des résultats et des indicateurs exhaustifs et fondés sur des faits scientifiques en matière d'agriculture et de systèmes alimentaires, basés sur les indicateurs des ODD et complétés par d'autres cadres³³ en cours d'élaboration, le cas échéant – y compris, mais pas exclusivement: l'outil de mesure des résultats de l'agroécologie (TAPE), l'outil d'évaluation de la durabilité des systèmes alimentaires et agricoles (SAFA) et le schéma holistique pour l'autoévaluation paysanne de la résilience climatique (SHARP) –, afin de suivre les progrès accomplis dans l'adoption des approches agroécologiques et d'autres approches novatrices, et d'éclairer les décisions relatives à la mise en œuvre des politiques et aux investissements.

Les pouvoirs publics, les autorités régionales et locales, les organisations intergouvernementales (en particulier les organismes ayant leur siège à Rome) et les instituts de recherche sont invités à:

- b) Réaliser des évaluations qui tiennent dûment compte des répercussions des systèmes alimentaires sur l'environnement, y compris les pertes et le gaspillage de nourriture, et continuer d'affiner les méthodes de calcul intégrant les effets des systèmes alimentaires sur l'environnement;
- c) Entreprendre des évaluations globales des conditions d'emploi et de travail dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, et ventiler les données par genre et par âge, afin d'atteindre les objectifs suivants: i) des politiques et des réglementations en faveur de l'emploi décent pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables; ii) des moyens d'existence, une santé et une protection sociale et juridique améliorés pour les agriculteurs et les autres travailleurs des systèmes alimentaires, en particulier les travailleurs migrants et les personnes en situation de vulnérabilité;

³² Selon que de besoin, conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et en tenant compte en particulier de la Recommandation générale 34 (2016) sur les droits des femmes rurales, que le CSA a mise en avant à sa quarante-quatrième session.

³³ Il existe de nombreux cadres complémentaires. Les exemples présentés ici ont une simple vocation d'illustration et leur choix ne saurait être considéré comme une approbation.

- d) Encourager la collecte et l'analyse de données (ventilées en fonction de différents facteurs, notamment le sexe et la taille des exploitations) au niveau national, la description des enseignements tirés de l'expérience et le partage d'informations à tous les niveaux, à l'appui de l'évaluation des résultats des approches agroécologiques et d'autres approches novatrices.

3. FACILITER LA TRANSITION VERS UNE AGRICULTURE ET DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES RÉSILIENTS ET DIVERSIFIÉS AU MOYEN D'APPROCHES AGROÉCOLOGIQUES ET D'AUTRES APPROCHES NOVATRICES

Les pouvoirs publics, les autorités régionales, nationales et locales, selon le cas, ainsi que les organisations intergouvernementales pertinentes, les instituts de recherche, les services de vulgarisation, la société civile (y compris les organisations de producteurs et de consommateurs) et le secteur privé (notamment les microentreprises et petites et moyennes entreprises) sont invités à:

Sachant que la résilience, la diversification et l'intégration sont les fondements de l'agriculture et des systèmes alimentaires durables:

- a) Faire prendre conscience qu'il est important de diversifier les systèmes de production de sorte qu'ils intègrent l'élevage, l'aquaculture, les cultures et l'agroforesterie, selon qu'il convient, pour favoriser des moyens d'existence résilients et promouvoir une production durable pour une alimentation saine;
- b) Renforcer les politiques publiques, l'investissement responsable et la recherche pour appuyer les approches agroécologiques et autres approches novatrices;
- c) Apporter aux producteurs, et en particulier aux petits exploitants et aux femmes, des politiques publiques et des investissements privés pour leur permettre de diversifier et d'intégrer leur production, notamment en leur fournissant un appui, de manière cohérente, selon que de besoin et en fonction des capacités et du contexte des pays, durant le processus de transition vers des systèmes alimentaires plus durables;
- d) Renforcer les instruments d'action et la cohérence des politiques à l'appui de la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, de l'utilisation durable de ses composantes et d'un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, et relayer les importantes contributions passées, présentes et futures des producteurs et des chercheurs à la mise en valeur, à la conservation et à l'amélioration de la biodiversité, en prenant en considération, le cas échéant, le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Convention sur la diversité biologique, ainsi que les recommandations de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (en ce qui concerne les États qui ont ratifié ces traités);
- e) Promouvoir une approche «Une seule santé» intégrée, notamment dans le cadre de l'agroécologie et d'autres approches novatrices, qui favorise les liens entre la santé humaine, animale et végétale, ainsi que l'environnement et les autres secteurs pertinents, pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens, renforcer la sécurité sanitaire des aliments, améliorer la résilience et réduire au minimum, maîtriser et s'efforcer de prévenir l'apparition de maladies d'origine animale et les pandémies potentielles, mais pas nécessairement corrélées;
- f) Promouvoir une alimentation saine par l'intermédiaire de systèmes alimentaires durables, y compris au moyen de la mise en œuvre d'approches agroécologiques et d'autres approches novatrices, afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition;

- g) Préconiser des mesures visant à améliorer le bien-être animal, conformément aux normes de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), y compris dans le cadre de la mise en œuvre d'approches agroécologiques et d'autres approches novatrices³⁴.

Conscients³⁵ qu'il importe d'optimiser, de gérer convenablement et de réduire, le cas échéant, les risques liés aux pesticides chimiques et la dépendance à l'égard de ces produits et des autres substances agrochimiques afin de protéger et d'améliorer la santé des personnes, des animaux et des végétaux ainsi que l'environnement:

- h) Sensibiliser les responsables politiques et le public aux risques que présentent les pesticides et les autres produits agrochimiques pour la santé des personnes, des animaux et des végétaux ainsi que pour l'environnement, en adoptant une approche scientifique fondée sur des données probantes;
- i) Préconiser, en s'appuyant sur des approches agroécologiques et d'autres approches novatrices, des solutions qui permettent de remplacer les pesticides chimiques, ainsi que l'intégration accrue de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Encourager le retrait des pesticides très dangereux, conformément à la recommandation 7.5 du Code de conduite international OMS/FAO sur la gestion des pesticides et en fonction du contexte et des capacités des pays;
- j) Promouvoir les droits humains de tous et reconnaître que les valeurs et les intérêts des paysans, des peuples autochtones, des communautés locales, des agriculteurs familiaux et des autres travailleurs dans les zones rurales comptent et qu'il importe de faire en sorte que ces personnes puissent éviter d'être exposées à des agents agrochimiques dangereux et d'être empoisonnées par ces produits;
- k) En vertu du Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durables des engrais et des Directives volontaires pour une gestion durable des sols, et en accord avec les stratégies et le contexte des pays, reconnaître la valeur de l'agroécologie et des autres approches novatrices qui favorisent le recyclage, et l'optimisation ou la réduction, le cas échéant, de la dépendance à l'égard d'intrants externes et facilitent le rétablissement de la santé des sols, et encourager ces démarches;
- l) Reconnaître l'intérêt de l'agroécologie et des autres approches novatrices pour faire face aux défis croissants posés par la résistance aux antimicrobiens, et pour appuyer la mise en œuvre de plans d'action nationaux conformément au Plan d'action mondial de l'OMS pour combattre la résistance aux antimicrobiens, en tenant compte des recommandations formulées par le Groupe de coordination interinstitutions sur la résistance aux antimicrobiens, en tant que de besoin.

Reconnaissant que l'aménagement du territoire est un aspect fondamental pour favoriser la diversité et la fourniture des services écosystémiques sur le long terme:

- m) Gouverner les territoires et les paysages aux niveaux adéquats et de façon inclusive, en prêtant une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité, afin de satisfaire les besoins locaux. Il convient notamment d'améliorer la fourniture de services écosystémiques et de gérer les arbitrages nécessaires entre ces derniers, de protéger les habitats riches en biodiversité et de faire face aux conséquences locales des situations d'urgence mondiales, en particulier en soutenant l'innovation sociale³⁶ et en renforçant les organes publics inclusifs, tels que les conseils locaux chargés d'examiner les politiques alimentaires et les plateformes multipartites de gestion des paysages et des bassins hydrographiques;

³⁴ Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage? Recommandation VIII d. du CSA sur les politiques.

³⁵ Dans le cadre de l'agroécologie et d'autres approches novatrices.

³⁶ Voir le pilier 7 du Plan d'action global de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale.

- n) Renforcer l'investissement responsable et l'innovation dans les microentreprises et petites et moyennes entreprises qui contribuent à la durabilité de l'agriculture et des systèmes alimentaires et maintiennent de la valeur au niveau local;
- o) Créer un environnement qui incite les jeunes à rester ou à s'installer dans les zones rurales:
 - i) en protégeant leurs droits et leurs moyens d'existence; ii) en proposant des emplois décents, notamment au moyen de l'agroécologie et d'autres approches novatrices et iii) en s'attaquant aux difficultés particulières que rencontrent les jeunes, comme l'accès à la terre (conformément à la législation nationale), à la mécanisation et aux technologies, au crédit et à l'information, à la formation et aux mesures d'aide aux entrepreneurs, et en investissant dans les infrastructures et les services ruraux afin de réduire l'écart entre zones rurales et zones urbaines.

Conscients des fonctions multiples des marchés dans la mise en place d'une agriculture et de systèmes alimentaires durables, résilients, diversifiés et intégrés, y compris s'agissant de la sécurité sanitaire des aliments, et compte tenu des recommandations du CSA en matière de politiques qui concernent l'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés:

- p) En collaboration avec les acteurs pertinents, y compris le secteur privé, promouvoir les marchés locaux, nationaux, régionaux et mondiaux (et leurs liens, le cas échéant) qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition, renforcent les chaînes d'approvisionnement, en particulier locales³⁷, et font apparaître des contributions concrètes à une agriculture et des systèmes alimentaires durables, sans incidence négative sur les moyens d'existence³⁸;
- q) Renforcer la résilience des systèmes alimentaires face aux crises, en favorisant des modalités de fonctionnement des marchés diverses qui soient plus souples en cas de perturbation, promouvoir des échanges commerciaux ouverts, transparents, non discriminatoires, prévisibles et encadrés par des règles, y compris dans les secteurs de l'agriculture et des systèmes alimentaires durables, et protéger les agriculteurs et les consommateurs de l'instabilité des prix des denrées alimentaires. Cela nécessite de reconnaître les difficultés particulières que rencontrent les petits producteurs en résolvant les problèmes existants dans les filières alimentaires, à tous les niveaux;
- r) Renforcer les marchés locaux, nationaux et régionaux (au moyen de mesures adéquates, comme la création de pôles de transformation, l'amélioration des infrastructures de transport et l'adoption d'une réglementation adaptée en matière de sécurité sanitaire des aliments et conforme aux normes internationales établies dans le cadre de la CIPV, du Codex Alimentarius et de l'OIE) pour relier les communautés urbaines et les territoires ruraux au moyen de systèmes de production alimentaire durables qui soutiennent les moyens d'existence ruraux, y compris en captant localement une grande partie de la valeur de la production;
- s) Sur les marchés et dans le domaine social, encourager les innovations qui renforcent les liens entre les populations urbaines et les producteurs d'aliments, en particulier les petits exploitants et les agriculteurs familiaux qui fournissent des aliments sains, sans danger pour la santé, nutritifs et produits de manière durable à tous les consommateurs, et qui profitent en retour de revenus et de moyens d'existence décents. Citons, à titre d'exemple, l'agriculture soutenue par la communauté, les systèmes participatifs de garantie (en conformité avec les politiques publiques et les normes de sécurité) et les systèmes pertinents de différenciation des produits;

³⁷ Quarante-troisième session du CSA. 2016. Recommandations politiques. Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés. Paragraphe sur les marchés et les systèmes alimentaires locaux, nationaux et régionaux, p. 2.

³⁸ Quarante-troisième session du CSA. 2016. Recommandations politiques. Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés. Recommandation 2.

- t) Favoriser les achats publics novateurs auprès des petits producteurs ainsi que des PME et des microentreprises locales dans le cadre des politiques publiques qui concernent, entre autres, les programmes d'alimentation scolaire, les autres filets de sécurité, l'aide alimentaire et les mécanismes publics de préparation, en mettant l'accent sur les personnes à faible revenu et en situation d'insécurité alimentaire. Il convient de privilégier des denrées alimentaires produites localement et de manière durable qui contribuent à une alimentation saine tout en participant à la réalisation des objectifs de développement local et rural.

Conscients de l'importance de la transformation numérique et saluant les progrès accomplis dans la création de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques de la FAO:

- u) Tirer pleinement parti de la transformation numérique au profit d'une agriculture et de systèmes alimentaires durables grâce au renforcement des capacités, à la coopération et au transfert de technologies sur le principe du volontariat et à des conditions convenues d'un commun accord, en particulier pour les pays à faible revenu et les pays en développement, et prévoir des garanties qui permettent de protéger la confidentialité des données et de repérer et de gérer les éventuels conflits d'intérêts. Entreprendre une analyse et fournir des éléments techniques permettant d'évaluer les avantages et les éventuels risques que présentent les applications des technologies numériques du point de vue de l'agroécologie et d'autres approches novatrices, et promouvoir une approche participative et interdisciplinaire entre tous les acteurs concernés, en reconnaissant l'utilité de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques à l'égard de ces débats et de ces évaluations;
- v) Présenter l'agroécologie et d'autres approches novatrices, y compris, le cas échéant, au moyen de technologies numériques et d'autres technologies de l'information et de la communication, comme un point d'entrée pour la participation des jeunes, des femmes, des peuples autochtones et des communautés locales à l'agriculture et aux systèmes alimentaires;
- w) Renforcer les plateformes d'innovation et promouvoir des technologies et des applications numériques qui favorisent une agriculture et des systèmes alimentaires durables afin de faciliter une mise en réseau plus large, en tenant compte des connaissances traditionnelles et ancestrales et en accord avec les besoins, spécifiques au contexte, des petits producteurs et des agriculteurs familiaux;
- x) Tirer parti des technologies numériques pour établir des liens plus directs entre producteurs et consommateurs, qui permettent une diversification économique, et les renforcer, y compris en proposant une intermédiation dans des initiatives de financement durables, des débouchés commerciaux et des initiatives d'économie solidaire;
- y) Promouvoir des politiques spécifiques au contexte qui visent à résorber la fracture numérique entre les pays et en leur sein, ainsi qu'entre les zones rurales et les zones urbaines, en réduisant les obstacles techniques, législatifs, économiques et éducatifs existants, et en encourageant des programmes de coopération qui facilitent l'accès à des outils numériques, des infrastructures numériques et des solutions technologiques qui améliorent l'attractivité des zones rurales, en particulier du point de vue des jeunes et des femmes.

4. RENFORCER LA RECHERCHE, L'INNOVATION, LA FORMATION ET L'ÉDUCATION, ET ENCOURAGER LA CRÉATION CONJOINTE ET LE PARTAGE DE CONNAISSANCES ET L'APPRENTISSAGE MUTUEL EN CE QUI CONCERNE L'AGROÉCOLOGIE ET LES AUTRES APPROCHES NOVATRICES

Les pouvoirs publics (y compris les autorités régionales et locales) ainsi que les organisations intergouvernementales, les instituts de recherche, les établissements d'enseignement supérieur, les organismes d'éducation, de formation et de vulgarisation, le secteur privé, les organisations de producteurs et la société civile sont invités à:

Conscients du rôle crucial joué par les approches multidisciplinaires et participatives dans l'innovation en matière de recherche, la diffusion et l'éducation, comme la science transdisciplinaire, et notamment des interactions entre les trois dimensions du développement durable s'agissant de l'amélioration de la durabilité de l'agriculture et des systèmes alimentaires:

- a) Renforcer les systèmes de connaissance, d'information et d'innovation agricoles en faisant en sorte que la recherche, la vulgarisation/la diffusion et l'éducation/le renforcement des capacités puissent être intégrés dans une approche inclusive, participative, ascendante et axée sur la résolution des problèmes afin de trouver des solutions globales aux difficultés que rencontrent les systèmes alimentaires, grâce à l'agroécologie et à d'autres approches novatrices, sans toutefois décourager la recherche ni l'adoption de technologies et de pratiques existantes qui contribuent au développement durable;
- b) Développer et encourager la recherche transdisciplinaire axée sur la résolution des problèmes et inciter à mettre en valeur les connaissances locales et autochtones dans le cadre de processus d'innovation participatifs qui s'appliquent aux différents contextes dans lesquels évoluent les producteurs et les autres parties prenantes des systèmes agricoles et alimentaires;
- c) Repenser, le cas échéant, et soutenir les institutions chargées de la connaissance, de l'information et de l'innovation agricoles, de façon à: i) favoriser la science transdisciplinaire et le renforcement des capacités, en accordant de la valeur aux connaissances et à la participation de toutes les parties prenantes, en particulier les peuples autochtones et les communautés locales, et au partage de connaissances entre elles, y compris dans le cadre de l'établissement des priorités en matière de recherche; ii) prévoir des garanties qui permettent de déceler et de gérer les éventuels conflits d'intérêts et d'éviter les déséquilibres de pouvoirs; iii) distinguer les chercheurs qui s'engagent dans la recherche transdisciplinaire; iv) promouvoir d'une manière systémique et globale la production conjointe de savoirs qui favorise le développement et le renforcement de la durabilité des systèmes alimentaires; v) approfondir les échanges horizontaux de connaissances et de données d'expérience entre les producteurs et les autres acteurs pertinents des systèmes alimentaires aux niveaux local, national, régional et international;
- d) Promouvoir et permettre des investissements responsables dans la recherche et l'innovation participatives concernant l'agroécologie et d'autres approches novatrices, qui répondent spécifiquement aux besoins particuliers des personnes en situation de vulnérabilité, avec leur participation active. Il peut s'agir notamment de mettre l'accent sur la dimension locale des enjeux mondiaux comme les inégalités socioéconomiques, l'évaluation de l'impact environnemental³⁹ et des services écosystémiques sous l'angle de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets, la productivité agricole, l'augmentation de la rentabilité de la main-d'œuvre, la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles, les maladies infectieuses et non transmissibles, la concentration des marchés le long des chaînes d'approvisionnement, la réduction des pertes et gaspillage alimentaires, et l'accès aux nouvelles technologies;
- e) Encourager des services de vulgarisation et de conseil, et renforcer les programmes de formation pour améliorer la mise en œuvre des approches agroécologiques et d'autres approches novatrices, qui peuvent comprendre des solutions écologiques et respectueuses de l'environnement susceptibles de remplacer les produits agrochimiques, comme moyen d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition tout en protégeant l'environnement (tous les secteurs agricoles pourraient être couverts, au moyen d'une approche globale et de méthodes telles que les écoles pratiques d'agriculture et les réseaux de producteurs); favoriser l'emploi des femmes dans les services de vulgarisation et de conseil;

³⁹ Y compris les travaux en cours dans certains pays qui visent l'élaboration d'une méthode de calcul de l'empreinte écologique. Il n'existe pas de consensus international sur la définition ni sur la méthode.

- f) Prendre des dispositions adaptées pour promouvoir les droits humains de tous les acteurs et faire ressortir l'importance des valeurs et des intérêts des paysans, des peuples autochtones, des communautés locales, des agriculteurs familiaux et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, en particulier pour entretenir, exprimer, maîtriser, protéger et approfondir leurs connaissances, y compris leurs savoirs traditionnels, en tenant compte de leur spécificité, par exemple au moyen de systèmes de connaissances intégrés dans les systèmes du patrimoine agricole, tout en reconnaissant le rôle crucial joué par les femmes rurales et autochtones dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- g) Prêter un appui aux plateformes d'innovation au service de la recherche transdisciplinaire qui encouragent l'apprentissage mutuel entre les spécialistes (organisations de producteurs, par exemple) et les chercheurs; il peut s'agir de réseaux de producteurs, de communautés de pratique, de «laboratoires transdisciplinaires» et de centres d'excellence décentralisés;
- h) Favoriser le partage horizontal de connaissances et de données d'expérience, en s'appuyant sur les organisations et réseaux de producteurs existants, y compris les processus conçus spécialement par et pour les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales;
- i) Encourager le traitement explicite de la question de l'instauration de systèmes agricoles et alimentaires durables dans les programmes pédagogiques des établissements d'enseignement à tous les niveaux et intégrer un apprentissage pratique et empirique;
- j) Promouvoir l'éducation nutritionnelle, notamment au moyen de la mise en œuvre d'approches agroécologiques et d'autres approches novatrices dans le cadre d'un ensemble d'activités destinées à favoriser une alimentation saine, conformément à la recommandation 3.5.1.h contenue dans les Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition;
- k) Contribuer au renforcement des capacités des producteurs, en particulier des petits producteurs, ainsi que des responsables politiques et de tous les autres acteurs pertinents, en ce qui concerne l'agroécologie et d'autres approches novatrices à l'appui de processus d'innovation adaptés à leur situation et à leurs besoins, et établir un lien avec des programmes de protection sociale, selon qu'il conviendra;
- l) Promouvoir le partage de données d'expérience et l'apprentissage mutuel entre les pays et les régions afin d'améliorer la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires au moyen de l'agroécologie et d'autres approches novatrices.

Reconnaissant le besoin d'encourager les investissements dans la recherche, la vulgarisation/la diffusion et l'éducation/le renforcement des capacités s'agissant des priorités et des approches susmentionnées, à l'appui de l'agroécologie et d'autres approches novatrices:

- m) Encourager, en fonction du contexte et de la réglementation des pays, l'affectation de ressources accrues à la recherche publique et les investissements responsables dans la recherche privée, en prévoyant des garanties qui permettent de déceler et de gérer les éventuels conflits d'intérêts, l'innovation et les activités de développement aux niveaux national, régional et international, et promouvoir des investissements équilibrés et fondés sur des données probantes afin de prêter un appui plus important à l'agroécologie et aux autres approches novatrices qui répondent aux besoins particuliers des personnes en situation de vulnérabilité;
- n) Renforcer la recherche publique en vue de répondre aux besoins des agriculteurs et de toutes les autres personnes qui travaillent et vivent en zone rurale, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les peuples autochtones et les communautés rurales⁴⁰.

⁴⁰ Voir le pilier 1 du Plan d'action global de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale.

5. RENFORCER LES INSTITUTIONS AFIN D'ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES, DE CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE À L'AVANCEMENT DES PERSONNES LES PLUS MENACÉES PAR L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA MALNUTRITION ET DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ET DE REMÉDIER AUX DÉSÉQUILIBRES DES POUVOIRS DANS L'AGRICULTURE ET LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

Les pouvoirs publics, les autorités régionales et locales, les organisations intergouvernementales, les peuples autochtones, les organisations de femmes, les responsables communautaires, le secteur privé, le monde universitaire, les organisations de producteurs et de consommateurs, et la société civile sont invités à:

Sachant que l'agroécologie et les autres approches novatrices sont davantage susceptibles de contribuer à des systèmes agricoles et alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition lorsque toutes les parties prenantes ont la possibilité de participer activement:

- a) Prêter un appui aux mécanismes décisionnels inclusifs, transparents, participatifs et démocratiques à tous les niveaux dans les systèmes agricoles et alimentaires (comités interministériels nationaux chargés de la sécurité alimentaire et de la nutrition et conseils municipaux chargés d'examiner les politiques alimentaires, par exemple);
- b) Créer et renforcer les associations de producteurs, de consommateurs, de travailleurs et d'autres parties prenantes pertinentes, ainsi que les organisations et les coopératives des différentes composantes des systèmes alimentaires, accroître les capacités, produire et échanger des connaissances, promouvoir des processus décisionnels inclusifs et approfondir les liens entre les populations urbaines et les producteurs d'aliments;
- c) Faciliter l'utilisation des médias sociaux et des réseaux numériques pour promouvoir le rôle moteur et la participation des agriculteurs dans les processus pertinents et accroître la disponibilité et l'accessibilité de réseaux abordables et fiables;
- d) Prêter un appui aux processus qui facilitent et reconnaissent comme une priorité la participation active des personnes les plus menacées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes et des personnes en situation de vulnérabilité, y compris les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales, aux décisions qui les concernent aux niveaux local, national et mondial, grâce à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

Reconnaissant la nécessité de prôner, de promouvoir et de favoriser activement l'égalité des sexes dans le cadre de l'agroécologie et d'autres approches novatrices, au moyen d'initiatives porteuses de transformation qui permettent de lutter contre les symptômes et les causes structurelles des inégalités entre les sexes, en vue d'amorcer un changement durable s'agissant du pouvoir que les femmes ont sur leur propre vie et des choix qu'elles peuvent faire à cet égard, et non simplement de leur donner ponctuellement davantage de possibilités:

- e) Favoriser l'avancement des femmes, en particulier des petites productrices d'aliments et des agricultrices familiales, et de leurs organisations, en les aidant à renforcer leurs capacités en matière d'action collective et de négociation et leurs aptitudes de direction afin d'augmenter leur accès aux terres et aux ressources naturelles et le contrôle qu'elles exercent sur ces éléments, dans le respect de la législation nationale. Accroître, entre autres, l'accès à des services, des méthodes et des technologies adaptés aux femmes, aux jeunes et aux personnes âgées dans les domaines de l'éducation, de la vulgarisation et du financement, qui leur permettent de participer pleinement aux processus d'élaboration de politiques y afférents⁴¹.

⁴¹ Voir le pilier 3 du Plan d'action global de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale.